

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 28 juillet 2022

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 26/07/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 8	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Carole VERGÉ par Florence FROU
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Aurore HUGEL
	Secrétaire de séance: Patrice BOUSQUET

Objet: Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de l'Aude - DE_2022_26

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude a rédigé de nouvelles conventions pour l'adhésion des communes au service de médecine professionnelle et préventive. L'actualisation prend effet à compter du 1er janvier 2022. Monsieur le Maire précise que la commune est obligée d'adhérer à un service de médecine professionnelle, il propose donc d'approuver la nouvelle convention, la commune étant déjà liée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude par convention.

Il donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal,
Où cet exposé et après en avoir délibéré,

- Approuve la nouvelle convention actualisée à compter du 1er janvier 2022.
- Autorise M. le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___